

Cahier de doléances du Tiers État de Saint-Cernin (Lot)

Cahier des représentations, doléances et remontrances de la dite communauté de Saint-Cernin aux États généraux, arrêté le 6 mars 1789.

L'Assemblée des États généraux ne souffre donc plus de difficultés ; elle n'est plus un problème, et notre bon roi, trompé jusqu'ici par les rapports préparés des ministres, porte ses regards sur l'infortune ; il veut percer dans la cabane du pauvre, descendre jusqu'au détail de ses malheurs, pourvoir à ses besoins. Puisse cette heureuse époque mettre le sceau à la gloire de l'immortel ministre né pour le bonheur de la France, et dont le cœur est le sanctuaire de toutes les vertus !

L'impôt. L'impôt est un tribut dont nous aimons à reconnaître la légitimité : quoi de plus juste que de contribuer, de fournir à l'éclat nécessaire du trône, à l'entretien des braves défenseurs de la patrie ? Mais ce juste tribut doit-il être distribué avec cette inégalité qui a jusqu'ici révolté nos dieux tutélaires ? C'est là sans doute un genre de perversité dont un cœur généreux ne peut soutenir l'idée.

Nous parlons des possesseurs de biens nobles ; nous parlons des privilégiés : à quel titre peuvent-ils demander l'exemption de l'impôt ? Ils l'ont pu dans le temps ; les uns étaient tenus de nourrir et entretenir un nombre de soldats proportionné à leurs revenus et de se mettre à leur tête à la convocation du ban ; les autres avaient bien mérité de la patrie par des actions qui tenaient de l'héroïsme. Mais les obligations et la dépense des premiers cessant, le mérite n'ayant été que personnel aux seconds, leurs privilèges, leurs exemptions doivent-elles subsister de nos jours, où nous comptons plusieurs siècles depuis l'extinction des moyens qui avaient opéré ces mêmes exemptions ? C'est ce qu'on ne peut concevoir, et l'infortuné laboureur pourra-t-il voir sans une juste indignation un gentilhomme aux titres les plus équivoques, souvent le produit d'un bas larcin, entrer dans une maison riche mais roturière, et être, dans le moment, à l'aide d'une noblesse usurpée, exempt de toute imposition et jouir noblement une montagne, une riche vacherie, des domaines d'un produit très conséquent ? C'est là néanmoins ce que nous voyons fréquemment dans certaines provinces.

Nous ne cesserons de contribuer, à l'envi, à l'état riche et brillant d'un héros qui méritera bien de la patrie ; mais qu'un descendant indigne de ce même héros et nullement héritier de ses vertus, prétende impérieusement aux mêmes avantages, c'est ce qu'on ne devra jamais lui accorder, c'est là où doit se trouver l'extinction des privilèges que nous réclamons.

Que ne peut notre monarque descendre dans la chaumière du laboureur ! Il y trouverait encore des Abdolonymes qui arrosent de leurs larmes le mauvais pain qui sert à leur nourriture. Que son bon cœur en serait pénétré !

L'agriculture. L'agriculture languit ; elle est dans la détresse, elle manque de bras ; la population cependant est Jurande, mais la corruption l'est plus encore ; nos jeunes gens, au sortir d'une bergerie, se jettent dans les arts et métiers.

Qu'en résulte-t-il ? les plus mauvais ouvriers. Au bout d'un an, ils affichent effrontément le nom de maître ; ils se marient, et, ne pouvant ni subsister, ni apprendre à leurs enfants un métier qu'ils n'ont jamais connu, ils en font des bandits qui ne manquent jamais de ravager nos champs, mais bien trop souvent de figurer en place de Grève. Pour remédier à un pareil abus, on voudrait proposer aux États d'essayer de ne comprendre au tirage du sort que cette jeunesse méprisante et effrénée, en exceptant le laboureur, le bon manœuvre, l'utile marchand.

L'agriculture, d'ailleurs, paraît être le seul état convenable à la France. Son principal produit consiste dans la culture des terres, toutes propres, à un certain degré, à produire des denrées et des fruits de toute espèce. Il en est autrement de bien d'autres États, dont l'infertilité du sol force les habitants à se livrer aux fabriques et au commerce. Pourrait-on donc trop demander aux États généraux des encouragements pour l'agriculture, cet état si honorable et si utile ? Elle mériterait, pour premier prix de ses travaux, que l'on rejetât l'entière capitation sur les habitants des villes. Ce serait le moyen d'en diminuer insensiblement le nombre en augmentant celui des cultivateurs. N'est-il pas abominable de voir la filouterie, la mollesse, le crime, partager la vie entre la somptuosité de la table et la parure, tandis que l'infortuné laboureur n'a pas du pain à manger

? Puissent nos députés porter aux pieds du trône nos vœux à cet égard et y apporter le ton de la persuasion ! Puissent les travaux utiles succéder à ces fabriques, sources inévitables d'un luxe destructeur et de la destruction des mœurs !

Les banqueroutes. Les productions de la France sont de toute espèce. Ce beau pays pourrait aisément se passer des autres États, et bien difficilement ces derniers peuvent se passer de la France. L'agriculture bien soignée fournirait abondamment au commerce ; il a été étendu et brillant, ce commerce, sous plusieurs de nos ministres ; il devient destructeur depuis un demi-siècle par la banqueroute frauduleuse. Le négociant n'est plus aujourd'hui laborieux, économe, soignant ses affaires, c'est une manière de traiter dont le luxe est porté au plus haut comble ; on ne voit plus chez lui que les plus riches voitures, la dépense la plus excessive en tout genre, et, la corruption des mœurs opérant dans son cœur la perfidie et la mauvaise foi, il manque bientôt à ses engagements, il se trouve dans la détresse, il produit son bilan, et, se ruinant lui-même, il ruine dans le moment un millier de braves gens.

D'autres, affichant le même luxe, s'y conduisent avec plus de précaution ; attentifs à saisir le moment de la confiance publique, ils remplissent leur coffre-fort, et, à l'aide d'un homme d'affaires soudoyé à discrétion, ils produisent de même leur bilan, y répandent l'air de la plus grande sincérité, et ruinent avec impunité leurs créanciers en gardant chez eux leurs trésors ; en sorte qu'il suffit de deux banqueroutes pour enrichir un scélérat qui, après une courte absence, se remet sur les bancs, fait des acquisitions les plus conséquentes, augmente, étend son nouveau commerce ; et, ce qu'il y a de bien insupportable, c'est que la perversité veut que ce malheureux jouisse encore d'une considération révoltante aux yeux de l'homme honnête.

On ne cessera de solliciter de l'auguste assemblée l'exécution des règlements sévères déjà faits contre la banqueroute frauduleuse. Et ne pourrait-on pas demander aux États généraux des règlements plus sévères encore, le dernier supplice ?

La police. La police n'est plus qu'un vain nom dans nos campagnes ; les seigneurs justiciers, livrés dans le faste des villes à leurs plaisirs ou à leurs affaires, établissent dans leurs terres un juge, rarement un procureur fiscal, et ils s'endorment pour ne s'éveiller qu'à l'échéance des pactes de la ferme. Que résulte-t-il d'une pareille négligence ? Toute sorte de vols, de brigandages, d'assassinats, de crimes de toute espèce. Le laboureur, ordinairement plus mal nourri que les chiens de son seigneur, voit ses bois coupés au pied, sa récolte enlevée de nuit, et avec bien de la peine peut-il sauver sous son rustique toit les misérables restes d'une mauvaise récolte. Il ne peut, de nuit, quitter le seuil de sa porte sans exposer sa vie, et, depuis quatre ans, l'assassinat de trois de nos plus honnêtes citoyens, massacrés dans le lieu même ou aux environs, nous prouve que la licence, la débauche et le crime ne connaissent plus de bornes. Si l'on nous demande la principale cause d'un si grand mal, nous la trouvons dans la multiplicité des cabarets qui, sous un crédit momentané, fournissent à l'excessive dépense des mauvais sujets, de jour et de nuit, et sans respecter le temps du service divin.

Nous la trouvons notamment dans les maisons vouées à la prostitution, qui recèlent et hébergent des bandits toujours accompagnés de femmes de mauvaise vie dont ils changent tour à tour. On y a vu jusqu'à trente brigands rassemblés, ainsi que le bétail ou marchandises volés à 40 et 50 lieues, pour, par droit d'échange, en envoyer autant d'ici à la même ou plus grande distance.

Pour obvier à un mal aussi urgent, nous voudrions demander aux États généraux que chaque seigneur fût tenu de se transporter de temps à autre, ou d'envoyer ¹ dans ses terres, d'y placer un juge d'une intégrité et d'une sévérité reconnues ; qu'il fit de son procureur fiscal un personnage intéressant par le choix du sujet, par les gages, par les prérogatives et par les prompts secours qu'il lui accorderait ; qu'à cet effet tous les étrangers sans aveu arrivant dans le lieu fussent tenus de se présenter devant lui pour faire viser leurs certificats et passeports : faute de quoi ² permis de les arrêter et de leur faire subir la peine qui serait infligée contre les contrevenants, ainsi que contre les cabaretiers qui les logeraient, dont du tout serait tenu registre et exécuté nonobstant appel.

L'éducation. Depuis longtemps l'éducation, article des plus intéressants pour le soutien d'un État, est entièrement négligée. Si elle était cultivée, dans le degré convenable, aux campagnes, nous n'aurions pas à gémir sur les maux dont nous venons de faire la triste peinture. Dans les villes, les collèges sont donnés à des séculiers qui ne sont liés entre eux que par l'intérêt d'un honoraire plus souvent accordé à la brigade qu'au mérite, et, avec raison, croirait-on que l'intérêt, l'esprit de corps serait préférable, ce qui induit à faire des vœux pour le choix d'un corps religieux pour cette éducation si précieuse et si désirable.

¹ un représentant

² il fût

L'administration de la justice. On observe encore que, les premiers juges ayant un pouvoir moins limité et pouvant juger en dernier ressort les petits délits et causes sommaires, on verrait moins de familles ruinées par les gros frais qu'elles sont obligées d'exposer à la suite des appels aux différents tribunaux, qui mettent les plaignants hors d'état de poursuivre ou dans le cas de ne pouvoir répéter leurs dépens.

Contrôle. On demanderait une explication plus précise du tarif du contrôle, pour connaître les classes et faciliter la perception, pour éviter l'arbitraire des commis juges et parties.

Les douanes. Les douanes, les impôts de toute espèce sur les cuirs, les vins, etc., sont autant d'entraves au commerce, donnent carrière à mille concussions, privent l'État d'un million d'hommes qui serviraient utilement l'agriculture, le commerce et les armées ; ils sont d'ailleurs ce que sont les commis du contrôle, juges et parties. Ils profitent du moindre écart pour constituer les délinquants en des frais odieux et immenses, et, par une suite de malheurs, tout retombe sur le laboureur et les commerçants, tandis que les suppôts de la Ferme et le traitant cruel boivent le sang des peuples dans des coupes d'or.

Les abbayes. La Ferme, objecte-t-on, verse annuellement dans les coffres du Roi des sommes considérables ; mais, ces sommes fussent-elles aussi conséquentes qu'on a voulu le dire, ne pourrait-on pas les remplacer par les revenus immenses de tant de riches abbayes et bénéfices simples, de tant de maisons isolées de religieux qui seraient unis aux économats jusqu'à l'extinction de la dette de l'État ? Ce serait là le vœu de la nation. Et plus encore, leur destruction totale augmenterait les revenus des bénéfices cures qui sont à portée de connaître l'indigence et de la secourir, au lieu que les possesseurs de la plupart de ces gros bénéfices, gens ordinairement inutiles à l'État et presque toujours à l'Église, passent leur vie dans la capitale, souvent hors du royaume, et meurent sans avoir vu le manoir qui les a grassement faits.

La comptabilité des ministres ne devrait pas moins entrer en considération. Monsieur de Necker a donné le premier la plus grande publicité à sa reddition de compte. Puissent ses successeurs imiter ses vertus et ce rare exemple !

La désunion de la province du Quercy d'avec celle de Rouergue a été déjà demandée par la ville de Cahors. Cette réclamation paraît bien raisonnable ; la province, offrant toujours la même contribution, voudrait se régir elle-même, Elle manque de routes et de tant d'autres améliorations qu'elle ne peut se procurer concurremment avec le Rouergue. Elle est pénétrée de celle vérité qu'il est toujours plus aisé de régir une petite famille qu'une grande ; d'ailleurs les grands obstacles qu'oppose le Rouergue justifient sa réclamation.

La communauté de Saint Cernin finira ses remontrances par un léger crayon de sa triste situation ; son sol a été entièrement détérioré depuis un siècle par les ravines, ce qui doit la mettre au nombre des communautés trop allivrées ; elle manque de fourrages et totalement de pâturages ; elle paye une si excessive quantité de censive, que, calcul fait d'après ce qu'elle paye au gros décimateur, au Roi et aux différents seigneurs, il ne reste que deux sols par jour à chaque individu pour subsister.

Puissent nos députés auprès de Sa Majesté peindre l'infortune des campagnes, la montrer dans tout son jour au meilleur des Rois ! Que ne peut-il la voir par lui-même ? Nous n'aurions plus rien à désirer.